

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

(ANCIEN Mathieu Laensberg. — Rien n'est changé à la rédaction.)

FRANCE.

Paris, 1^{er} novembre. — Une ordonnance du roi, du 27 octobre, porte que le sieur baron Delpierre, président de chambre à la cour des comptes, dont la démission est acceptée, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

— M. Edmond Boyard, ancien banquier à Rouen, vient d'envoyer, de Varengeville, près Dieppe, son adhésion à l'association Normande. (*Journ. de Rouen.*)

— Nous recevons à l'instant, par un courrier de commerce, une lettre de Londres, datée du 30 octobre; ou y lit :

« L'un des points sur lesquels roule aujourd'hui la correspondance diplomatique entre les cabinets des grandes puissances, est le choix d'un roi que l'on veut absolument donner à la Grèce. On n'examine point si une nation pauvre et entièrement épuisée peut supporter la dépense et le luxe d'une monarchie, et si l'organisation républicaine fédérative n'aurait pas mieux convenu pour lier entre elles les trois parties bien distinctes, dont se compose la Grèce, l'Archipel, et la population maritime et commerçante; la plaine, et la population agricole, et enfin, les habitans des montagnes. Quoiqu'il en soit, l'Autriche met en avant le prince de Saxe-Hombourg, l'un de ses feld-maréchaux, qui est à la fois le protégé de Metternich et celui de Wellington.

« La France, qui en ceci du moins entend beaucoup mieux les intérêts et les vœux de la Grèce, veut lui faire donner pour roi le prince Charles, le fils du roi de Bavière. Le nom du roi de Bavière est populaire chez les Grecs, envers lesquels ce prince a usé de procédés si généreux. La Russie affecte une parfaite neutralité, doit préférer le prince bavaïsois; espérons surtout que la nation grecque, après tant d'efforts héroïques et opiniâtres, sera appelée à jouir d'une entière indépendance. Plus elle sera forte et vivace, par la bonté de son gouvernement, et par l'étendue et la nature des frontières qui lui seront assignées, plus elle deviendra garante réelle de la paix générale en Europe. Les nations ont aussi leur légitimité. Si elle n'est respectée, l'édifice politique manque de point d'appui et n'aura aucune durée. (*Courrier des Elects.*)

— Une dépêche télégraphique annonçant que le fort de Dardanelles a été levé par l'escadre de France à partir du 30 septembre, a été publiée le 1^{er} octobre à Marseille.

— Le jour de son arrivée à Carpentras, M. de... a reçu les honneurs accoutumés dus au président des assises. Dans la soirée, l'élite des gens de la ville s'est réunie au rez-de-chaussée de la maison qu'il occupe, et a donné une brillante sérénade à l'honorable magistrat qui siège dans cette partie de la chambre, et à laquelle l'opinion publique ne laisse échapper aucune occasion d'exprimer ce que le... attend d'elle.

— On lit dans le *Journal de Lausanne* :
« Le sieur Abram Morier, postillon à Vorvey à Château-... et sept autres personnes faisant route avec lui, ont été surpris, le 9 octobre, vers les dix heures du matin, entre les montagnes des Cases et la Dent-de-Jaman, par un tourbillon de neige qui les a tous ensevelis dans les neiges. Le sieur Morier ayant pu se dégager, s'empressa de chercher ses compagnons de voyage, qui avaient été renversés, poussés par la tourmente, augmentait les difficultés, quoiqu'épuisé lui-même de fatigue; fut par son courage et son dévouement. Sans autre moyen que son bâton et ses mains pour sonder et creuser la neige, il réussit à sauver les voyageurs, à l'exception d'un seul, dont le corps, malgré les nombreuses recherches, n'a été retrouvé que... »

Assassinat des époux Prudhomme. — Affaire Daumas-Dupin.

Nous avons donné le détail de cette grande affaire lorsqu'elle s'est présentée récemment devant la cour d'assises de Versailles. Condamné à mort par cette cour, Daumas-Dupin a obtenu la cassation de son arrêt pour un vice de forme. Il comparait donc de nouveau ce matin devant les assises, sous l'accusation d'avoir, en janvier dernier, commis un homicide volontaire, avec préméditation et de complicité, sur la personne des mariés Prudhomme, et d'avoir, par suite de ce crime, commis une soustraction d'effets et d'argent chez lesdits Prudhomme, ou d'avoir recélé tout ou partie de ces effets.

A l'ouverture de l'audience, la cour procède au tirage de 2 jurés supplémentaires, puis le greffier donne lecture de l'acte d'accusation.

Jugeant inutile de le reproduire, nous nous bornerons à rappeler que le 25 janvier dernier, à huit heures du matin, le père de la femme Prudhomme étant venu pour la voir à son auberge, dans la vallée de Montmorency, la trouva assassinée ainsi que son mari. Prudhomme avait 25 ans; sa femme à peine 16, et ils étaient mariés seulement depuis 3 mois. Tous les meubles de la maison avaient été visités, les effets dispersés, l'argent et une montre volés.

Les soupçons se portèrent sur deux individus qui avaient passé les deux jours précédents dans la maison. C'étaient les nommés St-Clair et Daumas-Dupin, qui ne s'étaient pas fait connaître sous ces noms. Tous deux avaient déjà subi des condamnations criminelles. Saint-Clair ne put être arrêté; Daumas-Dupin le fut à Milan. Il fut trouvé en possession d'effets ayant appartenu aux époux Prudhomme; son extradition fut obtenue. Daumas-Dupin n'a pas nié que, le 24 janvier, il eût été chez les époux Prudhomme; mais il a soutenu que le double crime avait été commis par St-Clair seul.

Les témoins ayant été entendus, la défense présentée par M^o Renaud-Lebon, qui, s'emparant des diverses circonstances du débat, s'efforce de prouver que Saint-Clair seul est l'auteur du double assassinat; que Daumas-Dupin n'a aucunement profité des objets volés; que, s'il a pris quelques uns des objets appartenant à Prudhomme, ces objets étaient absolument sans valeur, et qu'en se les appropriant, il n'avait d'autre but que de se déguiser pour échapper aux recherches de la justice.

L'accusé demande alors à s'expliquer lui-même sur les charges qui pèsent sur lui, voici l'analyse exacte de son discours, qu'il a prononcé d'une voix ferme et sans aucune émotion :

« Après des développemens si lumineux, il semble imprudent, présomptueux, peut-être téméraire, d'entrer de nouveau dans la carrière pour continuer une lutte qui a dû laisser dans vos âmes des souvenirs déchirans; mais l'affreuse position dans laquelle je me trouve, les égards que je dois à ma famille respectable, l'attachement particulier que je porte à une parente, que je chéris plus que moi-même, m'en font un devoir impérieux, et je les remplis avec autant plus de confiance, que j'ose espérer, messieurs, que vous remarquerez dans mes efforts plutôt un sentiment généreux de ma part que celui de ma conservation, que celui de mon existence, dont j'ai fait le sacrifice depuis longtemps, trop heureux si, succombant plutôt sous le poids de l'opinion publique que sous celui de ma culpabilité, je pouvais adoucir les regrets et la douleur de la famille des malheureuses victimes! Telle est, messieurs, l'impulsion bien sincère de mon cœur; j'invoque à cet égard le témoignage muet des personnes de cet auditoire qui me connaissent particulièrement.

« Vous retracer le rang que je tenais dans la société et dans l'armée avant mes égaremens serait superflu. Mon défenseur vous a fait connaître que j'avais à peine la force de supporter le poids des armes, lorsque déjà ma poitrine brillait de l'étoile des braves; je l'obtins en combattant pour la cause sacrée de la patrie.

« Ici l'accusé passe en revue, et combat les accusations successives, par suite desquelles il a déjà subi des condamnations criminelles, puis il arrive aux circonstances de la cause, et reproduit à peu près à cet égard les développemens présentés par son avocat. Il termine en ces termes : « Quelle que soit votre décision, messieurs, et de quelque côté que je porte mes regards, je suis environné de tombeaux...! Au-dessus de moi je vois le glaive sanglant de la justice qui n'est plus retenu que par un fil au-dessus de ma tête. Au-dessous de moi la mort, le néant, l'ibertie, le rien absolu; autour de moi le bruit, le tumulte de l'opinion publique, l'affreuse vengeance, un bandeau sur les yeux et un poignard à la main. Il importe fort peu à cette Euménide de verser le sang d'un frère ou celui d'un meurtrier; il faut qu'elle assouvise sa rage, mais dans son aveuglement elle voit que je combats sur le terrain des lumières, de la sagesse et de l'impartialité; semblable alors à une Furie, elle entre dans son antre abominable, et avoue son impuissance.

« Par suite de ce même système, je ne vois devant moi qu'une condamnation perpétuelle, une longue, une douloureuse et éternelle agonie; derrière moi, le chagrin que l'aveugle attachement pour une femme, qui est la cause innocente de tous mes malheurs, m'a fait quitter une carrière brillante qui m'aurait les portes des honneurs et de la fortune; enfin, au dedans de moi, le regret amer de l'opprobre dont je couvre ceux...! et le désespoir de mourir peut-être sans voir tomber la tête de l'assassin. Mais, messieurs, il tient encore à sa patrie, il y reviendra un jour, et vous le verrez à ma place sur ce même banc! Il y entendra sa sentence, et alors seulement, le sang innocent sera vengé.

« Messieurs, vous connaissez maintenant mon âme tout entière, vous savez le rôle forcé que j'ai dû jouer dans cet horrible drame; c'est mon sang que l'accusation vous demande, et moi, c'est une mort lente et perpétuelle que je réclame; le ciel sait pourquoi j'ambitionne une si douloureuse agonie! »

M. le président Brière de Valigny a résumé les débats, et les questions d'homicide volontaire avec préméditation, de coopération à cet homicide, de vol et de recel, ont été posées au jury.

Après une demi-heure de délibération, Daumas-Dupin a été déclaré coupable d'assassinat et de vol. Il a entendu la lecture de cette déclaration avec un imperturbable sang-froid, et s'est entretenu paisiblement avec son avocat, tandis que la cour délibérait sur l'application de la loi pénale.

Condamné à la peine de mort, il a entendu son arrêt sans témoigner aucune émotion.

PAYS-BAS.

La Haye, le 30 octobre 1829.

Je vous ai mis à même de démasquer le *triumvirat*. Une fois connus, ces messieurs cesseront d'être dangereux pour l'avenir, et le mal qu'ils auront réussi à faire, sera bientôt réparé. C'est encore là une de ces finasseries du ministre de l'intérieur, qui trahissent toute sa faiblesse et préparent sa chute.

Il est bon que vous soyez prévenus d'une chose afin de pouvoir mettre vos lecteurs en garde contre l'exagération. Parmi les prosélytes qu'a faits la diplomatie parlementaire, il en est qui, de la meilleure foi du monde, croient à la nécessité actuelle de certains ménagemens pour je ne sais quel intérêt général du moment, auquel ils sacrifient le zèle et l'énergie qui auraient pu, dès l'ouverture de la session, leur faire remporter de si promptes et de si brillantes victoires. Ce sont des hommes égarés qui ne tarderont pas à ouvrir les yeux et à se rallier franchement à nous. Gardez-vous donc bien de les confondre avec les intriguans qui ne visent qu'à un portefeuille ministériel ou à un fauteuil de conseiller d'état. Bons catholiques pour la plupart, ils croient devoir en conscience partager les craintes et les espérances de M. van Bommel. Or, M. van Bommel semble effrayé par l'explosion que feront les réclamations populaires si une fois le peuple croit devoir faire entendre sa voix; et il espère encore toujours que le pouvoir sera assez prudent, assez sage pour prévenir cette explosion en allant au devant des vœux de la nation. Mais tout cela, je le répète, ne saurait être long. M. l'évêque de Liège et les siens, aussi véritablement amis de la patrie et de ses institutions qu'ils sont éclairés, verront à la fin que, si la manifestation de l'opinion publique et l'élan pétitionnaire pouvaient avoir quelque chose de dangereux, le vrai moyen d'augmenter le péril serait de chercher à comprimer les sentimens et les plaintes des masses, en montrant dans la représentation nationale de l'hésitation et de la tiédeur à les soutenir: ils verront qu'il faut laisser un libre cours aux choses, qu'il faut même provoquer en quelque sorte les événemens afin d'empêcher qu'en s'accumulant ils ne finissent par nous écraser tous. Et de cette manière seule, les espérances conçues par M. van Bommel pourront se...

réaliser, et même se réaliser, pendant qu'il en est encore temps, au profit du pouvoir aussi bien que de la nation.

Mais si ce pouvoir tarde trop à combler l'abîme qu'il a creusé sous nos pas; si surtout en trompant les crédules et en flattant les ambitieux, il ne veut que pallier le mal pour qu'on cesse à en demander le remède, il se verra bientôt pris dans ses propres filets. Le mécontentement public est là pour nous le garantir: il existe, il est général, et il éclatera au premier jour avec force. Tous les beaux projets de transaction, d'attribution, de ménagemens, d'égards seront déjoués par la seule force des choses, et l'on ne verra plus rien d'intempestif que l'hésitation, d'inopportun que l'attente, d'inconvenant à la fois, de ridicule et de funeste que le *triumvirat* avec ses petits moyens, ses pauvres mystères et ses niasses illusions. Et, au lieu d'avoir retardé la marche de l'opposition, les finesses de l'intérieur l'auront hâtée de beaucoup en soulevant tous les esprits et en forçant la représentation nationale de se dessiner nettement d'après l'attitude qu'aura prise la Belgique entière.

À défaut de nouvelles, je vous ai donné cette fois-ci des raisonnemens. Les faits vont se présenter bientôt et se presser de manière à ce que je ne manquerai pas de matériaux pour ma correspondance. En attendant la suspension si remarquable de tout mouvement dans un corps essentiellement agité, est aussi un fait, et les réflexions qu'il fait naître, montrent comment il ramènera nécessairement la vie et la force. C'est pourquoi je vous les ai livrées telles qu'elles se sont présentées à mon esprit.

DÉPUTÉ.
(Ext. de la Corresp. du Belge.)

Si l'on excepte le Brabant-Septentrional, les provinces du Nord fourniront un très-mince contingent de pétitionner. Pétitionner, disaient quelques notables de La Haye, ce serait faire plus de mal que de bien, attendu que tout le monde ne pétitionnant pas, nous recommanderions nous-mêmes aux faveurs du gouvernement les mauvais catholiques qui se tiendraient à l'écart; et mille autres raisons également niasses.

C'est à La Haye surtout que cette langueur ou plutôt cette timidité se manifeste de la manière la plus déplorable, et il est facile d'en assigner les causes; d'une part, les plus puissantes familles catholiques occupent des emplois importants; et de l'autre, la cour, aussi en évidence ici qu'elle est inaperçue à Bruxelles, inspire une vive terreur au vulgaire, qui ne voit le pouvoir que dans le faste aulique, et méconnaît la puissance de l'opinion populaire, lorsqu'elle est hautement et généralement manifestée.

Les catholiques d'Amsterdam montrent beaucoup plus d'indépendance; le reste est encore sous l'oppression.

Mais cependant il faut dire que tout cela s'est bien amélioré et qu'il y a grande apparence que nos frères persécutés montreront plus d'énergie cette fois que la dernière. Les catholiques de la Gueldre ont commencé à répéter. Au Brabant-Septentrional, comme dans vos excellentes Flandres, le clergé se met à la tête du mouvement. Il a revêtu de ses signatures de nombreuses adresses qui paraîtront en temps et lieu.

M. Capaccini est attendu cette semaine.

La loi sur l'instruction publique sera présentée vers le 15 novembre. (Ext. de la corresp. du Cath.)

LIÈGE, LE 4 NOVEMBRE.

Le roi vient d'accorder à la ville de Rotterdam un entrepôt général, en conformité de la loi du 31 mars 1828. Cet entrepôt sera provisoirement établi dans les bâtimens de l'ancienne société des Indes-Orientales, jusqu'à ce que des magasins convenables aient été construits.

Nous sommes autorisés et invités à démentir le bruit d'un triumvirat entre MM. Reyphius, de Celles et Le Hon. Ces deux derniers députés repoussent avec force cette allégation qu'ils regardent comme calomnieuse. (Courrier des Pays-Bas.)

Le *Nieuws en Advertentie-blad*, dans sa 383^e question, fait cette demande: Est-il vrai qu'après la suppression de l'impôt-mouture, on a le projet de le maintenir provincielement dans la Hol-

lande, et de le prélever, comme taxe communale, sur le même pied dans les villes et les communes, afin d'éviter ainsi toute pratique illicite.

— Samedi prochain, il y aura grand gala et cercle à la cour, à l'occasion du mariage de la princesse Marianne.

— La mort de M. Gens, receveur des hospices à Louvain, y a causé de vifs regrets. On espérait que la place serait dévolue au fils de ce fonctionnaire; mais c'est le fils puîné de M. Poulet, échevin, membre de l'administration des hospices, qui l'a obtenue.

Une pétition signée par un grand nombre d'habitans vient d'être adressée à la régence de Louvain, afin qu'elle ne sanctionne pas ce choix, auquel M. Poulet père avait, dit-on, pris part.

— On parle de la création d'un département ministériel pour les affaires du culte catholique.

— Il n'est bruit à Anvers que d'un événement déplorable qui a eu hier à Boom où à l'occasion du lancement de la frégate du commerce de M. Hartog de cette ville; il y eut un banquet dont les honneurs furent faits par M^{me} de Bruxelles, jeune homme de 26 ans, et d'une famille recommandable. À huit heures du soir à l'issue de ce repas, ce malheureux jeune homme s'est donné la mort en se brûlant la cervelle, sans que jusqu'ici l'on connaisse le motif de ce suicide. (J. d'Anvers.)

— M. Lebrun, qui débuta comme simple employé et qui, sans cesser d'être simple, devint bientôt employé supérieur; M. Lebrun jouit aujourd'hui d'un traitement de 7425 florins, sans compter les revenans-bons, les gratifications et autres menus appointemens dont nous parlerons quelque jour: M. Lebrun perçoit actuellement, comme inspecteur d'école, 375 florins; comme greffier des états, 2800 florins, et enfin (en prenant toujours le maximum) 4250, comme propriétaire du journal de la province, lequel journal, étranger non-seulement aux affaires du royaume, mais encore à tout ce qui pourrait être intéressant, je ne dirai pas pour la province, mais pour notre ville (Mons), se fabrique aux moyen des arrêtés et des circonvolutions de l'administration. Un des susdits arrêtés en a imposé l'abonnement à toutes les régences communales de la province, et la province se compose de 425 communes. (Observateur du Hainaut.)

— Le 29 octobre, vers sept heures du soir, une femme de 25 ans, épouse d'un journalier d'Ogy, canton de Lessines (Hainaut), et mère de deux enfans, l'un âgé de deux ans et demi et l'autre de 14 jours, s'est jetée avec eux, dans un endroit de la Rivière du Moulin, de la commune d'Ogy; puis a trouvé le moyen de s'en retirer seule et de regagner sa demeure. Son mari, revenu de ses travaux, et la voyant encore toute mouillée, lui demanda où étaient ses enfans; elle lui répondit qu'une mauvaise femme les avait emportés, mais pressée de dire la vérité, elle avoua qu'elle avait laissé ses enfans dans la rivière. On se mit sur-le-champ à leur recherche, et environ une heure après, on retrouva l'aîné sans vie; le second n'est pas encore retrouvé.

On ignore ce qui a pu porter cette malheureuse femme à ce crime, d'autant plus qu'elle vivait en bonne intelligence avec son mari. Quoi qu'il en soit, les autorités du lieu, assistées des officiers de santé qui ont procédé à la visite du cadavre de l'un des enfans, et examiné si cette femme n'avait pas quelques accès de fièvre depuis sa couche, ont décidé qu'elle serait gardée à vue chez elle jusqu'à nouvel ordre.

— On écrit de Calais, le 24 octobre: « Le paquebot à vapeur anglais le *Salamander* partit de notre port vendredi 16, pour Douvres, ayant à bord 135 passagers et huit voitures. Le temps était beau; mais le vent s'élevant graduellement, ce navire fut bientôt assailli par une tempête, accompagnée d'un épais brouillard et d'une très-grande pluie; une mer furieuse, soulevée par la violence des vents, venait fondre à chaque minute sur le malheureux paquebot, qui éprouva d'assez graves avaries et perdit son canot. Après une des traversées les plus terribles que l'équipage ait jamais essayées, le *Salamander* atteignit la rade des Dunes, où trente passagers, effrayés des dangers qu'ils avaient courus, préférèrent en affronter de nouveaux en s'embar-

quant, au milieu de la nuit, dans de frêles esquifs des intrépides pilotes de Deal, que de rester plus long-temps à bord du paquebot, qui était alors hors de danger. Au matin, le vent ayant diminué, le *Salamander* alla débarquer ses voyageurs à Douvres 18 heures après leur départ de Calais. L'honorable M. Addington, ambassadeur anglais à Stuttgart était sur ce navire. »

— Un journal allemand cite plusieurs faits d'inhumation de personnes vivantes qui prouveraient que les institutions de ce pays permettent à ces accidens affreux de se renouveler trop fréquemment. En 1824, une femme de chambre est frappée de la foudre dans la matinée près d'un village; contre l'usage elle est enterrée le lendemain. On ne fit malheureusement qu'au bout de huit jours l'exhumation. L'infortunée avait vécu dans la tombe; ses ongles étaient déchirés, son sein gauche blessé; le cercueil était rongé et teint de sang, et il y avait eu hémorrhagie par la bouche; quatre doigts de la main gauche étaient enfoncés aussi avant que possible dans la bouche. La malheureuse avait sans doute fini par s'étouffer elle-même. Elle était couchée sur le côté gauche; ses yeux étaient ouverts, sa chemise en lambeaux, et teinte de son sang.

La fille d'un tisserand, morte, disait-on, d'apoplexie, fut enterrée le 4^e jour, suivant l'usage. Quatre heures après la sépulture, un chasseur s'aperçut qu'il avait perdu son chien, qui l'avait suivi jusque près de la petite ville, au retour de la chasse. On retrouva cet animal, le lendemain matin, sur la tombe de la jeune fille, qu'il n'avait pourtant pas connue, fouillant la terre et poussant des hurlemens. Le bourgmestre, pour ouvrir la tombe, voulut attendre deux jours l'arrivée du médecin du cercle. On trouva la malheureuse jeune fille couchée sur le ventre, baignant dans son sang et écorchée en plusieurs endroits. Le bourgmestre fut enfermé dans une forteresse. On sait qu'on peut éviter avec certitude l'affreux malheur dont on peut citer trop d'exemples, à l'aide de précautions qui n'offrent aucun danger. L'espace de vingt-quatre heures est suffisant pour constater un décès, pourvu qu'un médecin instruit visite le cadavre dans cet intervalle. (Belge.)

— Il paraît en ce moment à Londres, sous le titre de *The Library of entertaining knowledge*, un ouvrage qui, s'il tient ce que promet le premier volume qu'on vient de mettre en vente, devra trouver place dans toutes les bibliothèques de famille. Ce premier numéro, consacré à l'histoire naturelle, abonde en faits curieux et intéressans. À l'occasion des associations d'animaux de nature opposée, l'auteur parle d'une petite ménagerie établie à Londres près du pont de Waterloo, où l'on voit réunis dans une cage de cinq pieds carré, un chat, un rat, une souris, un faucon, un lapin, un cochon de Guinée, une chouette, un pigeon, un étourneau et un moineau, tout cela vivant en parfaite harmonie, le faible sans montrer aucune crainte, le plus puissant, sans manifester jamais l'envie d'user de sa force.

John Austin, le propriétaire de cette ménagerie, assure qu'il a travaillé dix-sept ans à obtenir ce curieux phénomène. Rien de plus intéressant que cette petite société, où l'on voit le pigeon et le lapin se disputer en jouant un brin de foin qu'ils veulent faire servir à la construction de leur nid; le moineau se perche tantôt sur la tête du chat, tantôt sur celle de la chouette, ses deux ennemis naturels; tandis que la souris joue sans crainte en présence du chat, du faucon et du hibou. Les moyens par lesquels John Austin dit avoir obtenu ce merveilleux accord sont, une nourriture toujours très-abondante, et la précaution d'associer ces animaux dès leur naissance. L'instinct féroce de ceux qui sont destinés à faire leur proie des plus faibles, n'a pas ainsi l'occasion de se développer, et la nature se trouve subjuguée par un système de douceur auquel on apporte beaucoup de suite. Tout ce qui les entoure est calculé pour le développement de ces dispositions bienveillantes des uns envers les autres.

L'autre jour M. Huskinson qui traversait le pont, déclara, que John Austin, avait donné les meilleures leçons de gouvernement en conciliant deux d'intérêts opposés et incompatibles. (J. d'Anvers.)

On mande de Bucharest, le 14 octobre :
Des lettres de Romélie, de Bulgarie et de Bosnie
peignent des couleurs les plus sombres l'état de ces pro-
vinces. Elles les comparent aux membres d'un corps
dangereusement blessé, dont le pouls n'a plus qu'un
faible mouvement. En Bulgarie et en Romélie, la
présence des troupes russes empêche encore les
explosions de l'anarchie. Mais on craint qu'il ne
s'élève de nouveaux troubles dans la Bosnie. La
crainte qu'inspirait le pouvoir du Sultan s'étant
dissipée, son autorité paraît totalement affaiblie,
et les moyens qu'il a encore à sa disposition se-
raient vraisemblablement insuffisants pour la rétablir.
L'espace de commerce est paralysée, et les
affaires sociales paraissent également dissous. Les
musulmans âgés portent sur leurs figures l'em-
preinte de l'apathie et de la douleur; ils vivent
retraités et passent la plus grande partie de leur
temps dans les mosquées. Beaucoup de jeunes turcs,
qui ne sont point encore mariés, quittent peu à
peu leur patrie et émigrent en Asie. La population
qui n'est point mahométane, ne prévoit qu'avec
inquiétude le moment où les armées russes au-
raient repassé le Danube, et craint des réactions,
moins de la part du gouvernement que de celle
du peuple, contre lequel, avec la meilleure vo-
lonté du monde, le gouvernement ne pourrait pas
maintenant les défendre. »

Le personnel du ministère sera-t-il molifié? M.
van Maanen se retire-t-il? Telles sont les questions
qui ont soulevées les correspondances de La Haye et
qui occupent tous les esprits. La retraite du ministre
de la justice serait à elle seule le présage d'une ré-
volution complète dans le système du cabinet. L'im-
portance qu'on y attache est telle que personne ne
songe à son successeur : « Tout le monde,
dit-on, s'écrit-on; il semble à chacun qu'il
n'y a pas dans le pays un homme capable de conti-
nuer le rôle politique de ce ministre. Pour la pre-
mière fois une mutation dans le conseil apparaît,
et ce à lui, non plus comme une de ces promotions
de bureau qui ont valu des porte-feuilles à MM. van
Gobbelschroy et van Tets, mais comme une modi-
fication fondamentale dans les principes et dans la
marche de l'administration. »

C'est qu'en effet de tous nos ministres, M. van
Maanen doit être réputé le plus influent, si ce n'est
le seul influent. Sa puissance, évidemment prépon-
dante dans le cabinet, est une conséquence de
la loi naturelle qui soumet la faiblesse à la force,
à la décision, à l'incertitude à la fixité.
C'est que cet homme qui, en principe, se proclame
ministre, est réellement ministre, en ce sens que ses
opinions paraissent inflexibles et que tout annonce
qu'il succombera plutôt que d'y renoncer.

Par malheur, soit ignorance, soit préjugés d'école,
les traditions de l'empire, il se trouve que rien au
monde n'est plus antipathique que les opinions de
M. van Maanen et les principes de notre droit pu-
blic. Sous ce rapport M. de Bourdonnaye lui en
comprendrait. Responsabilité ministérielle, jury, li-
berté de la presse, droit pénal, dans tout cela M.
van Maanen a fait ses preuves; joignez-y sa théorie
de la nationalité, et vous aurez un échantillon de
cet homme dont quelques amis peuvent vanter
les qualités privées, mais dans lequel, nous ne sau-
rions voir, nous, que le représentant du despo-
tisme combiné de Lycurgue et de M. de Metternich.

Que nous font les intentions, quand l'intelligence,
dominée par des vicieries, n'enfant que des ana-
grammes? Qu'y a-t-il de plus étroit, de plus su-
perbe, par exemple, que l'antipathie de ce minis-
tre contre la langue française, le plus puissant
instrument de la civilisation continentale! quelle
raison a jamais, en même temps, mieux révélé l'ig-
norance des droits individuels et de la compétence
de la langue! jusque dans l'illusoire réparation par
laquelle on s'est flatté de satisfaire au vœu du pays,
on a vu des courtiers et passionnés qui caractérisent tous les
ministères de la justice?

C'est donc M. van Maanen qu'avant tout l'opinion
publique; depuis que M. van Gobbelschroy a fait
son premier pas dans la voie des redressements, l'op-
inion ne désespère plus de lui; s'il continuait
à faire une marche réparatrice, l'opinion

lui tiendrait sans doute compte des difficultés de sa
position passée; elle ferait la part de l'inexpérience
et de la timidité dans un homme nouveau aux
affaires, qui peut s'aguerrir à mesure que la virilité
des mœurs constitutionnelles se formera autour de
lui; si une fraction quelconque du ministère par-
venait à éclairer le prince sur le tort que fait à la
tranquillité du pays, à la popularité de la couronne,
la conduite politique de M. van Maanen; si quel-
ques membres du cabinet savaient obtenir d'une au-
guste confiance la faculté de composer une nou-
velle administration où l'on vît arriver à la fois
moralité, lumières et antécédents irréprochables,
la représentation nationale n'abdiquerait pas sans
doute le devoir d'une investigation scrupuleuse dans
l'examen des charges de l'état; mais du moins la
lutte pourrait rester purement financière, et moyen-
nant de légitimes compositions l'issue n'en serait
pas douteuse. Si au contraire la condition fonda-
mentale d'un rapprochement entre le pouvoir et l'oppo-
sition tarde à s'accomplir, si M. van Maanen reste
au pouvoir, si M. van Gobbelschroy ne met point
par des actes décisifs ses intentions à l'abri d'une dé-
fiance trop légitimement conservée, l'opinion publi-
que attend du patriotisme de la chambre qu'elle se
montrera fidèle à la maxime de toute législature, qui
a pris le gouvernement représentatif au sérieux :
« Pas de redressement, pas de subsides. »

Mais, diront les écrivains du pouvoir, vous vou-
lez donc faire violence au trône, porter atteinte au
libre exercice de la prérogative royale. Nous de-
manderons sous quel régime vit le peuple belge si
l'on peut contester l'influence des chambres sur les
actes du pouvoir exécutif, et si cette influence ne
s'exerce pas légitimement par le refus de subsides.
Si des griefs purement financiers pouvaient seuls
justifier une telle mesure, il en résulterait que le
gouvernement représentatif se réduirait à une ques-
tion d'argent, qu'au système financier seul s'appli-
querait un contrôle sérieux, puisque tout autre res-
terait dépourvu de sanction et dégènerait en im-
puissantes doléances. *Liban*

Leçons de minéralogie et de chimie données à l'école gra-
tuite des arts et métiers de Liège, par C. DAVREUX, 7me.
livraison.

Chaque nouvelle livraison que publie M. Davreux est une
nouvelle preuve de l'utilité presque universelle, pour les arts
et métiers, de cet ouvrage qui leur manquait jusqu'à pré-
sent. La septième livraison seule contient l'indication d'un si
grand nombre d'applications de la minéralogie et de la chi-
mie aux procédés d'une foule de professions diverses que
nous ne pourrions en donner la simple nomenclature dans
un article; et toutefois, telle est la simplicité et la clarté
avec laquelle M. Davreux expose chacun de ces procédés que
l'ouvrier dont l'intelligence est peu exercée ou l'homme le
moins habitué à la pratique des manipulations parviendra
toujours aisément, avec un peu de patience à faire la plu-
part des expériences que l'auteur indique. Cette livraison se
compose de sept leçons dont la première (qui est la 54me
du cours) indique les usages divers du chlorure de chaux :
1° en agriculture, pour détruire les insectes, hâter la ger-
mination des grains et guérir les végétaux souffrants; 2° dans
les distilleries pour enlever aux eaux-de-vie de grains et de
pomme de terre le mauvais goût qui leur est propre; 3° pour
le blanchiment du papier, des toiles de coton, de fils, etc.;
4° pour désinfecter les halles aux poissons et aux viandes,
les étables, les cuirs en vert, les vieux habits qui ont été
portés par des personnes malsaines, les puits, les égouts, etc.
La cinquante-cinquième leçon qui est consacrée au fluide de
calcium, est très intéressante par la description qu'elle ren-
ferme des espèces de marbre les plus précieuses, des quali-
tés qui les distinguent, des lieux qui les recèlent, et
des usages auxquels ils sont propres. La 56e leçon traite du
carbonate de chaux grossier vulgairement appelé pierres de
sable ou pierres de taille, parmi lesquelles les personnes
étrangères à la connaissance de leur analyse s'étonnent de voir
ranger à côté l'une de l'autre et la craie et l'albâtre oriental
et les stalagmites que l'on trouve dans les grottes du Han et
de Remouchants. Vient ensuite une leçon sur l'emploi de la
marne, en agriculture; du sous phosphate de chaux dans la
fusion du crystal, pour polir les marbres, les métaux, etc.;
et des diverses espèces de sulfates de chaux. Les leçons sui-
vantes sont consacrées aux emplois extrêmement variés de la
potasse et des divers produits qu'en retirent la plupart des
arts mécaniques.

Il est à désirer que M. Davreux prenne la peine, quand
il aura terminé son ouvrage, de publier une table analytique
et en forme de dictionnaire. Au moyen de cette table, on trou-
verait à l'instant l'indication du procédé que l'on chercherait
et telle est déjà la variété étonnante de connaissances usuelles,
dont la tradition se trouve contenue dans les livraisons qui
ont paru jusqu'à ce jour, qu'elle suffirait en quelque sorte,
pour en faire une petite encyclopédie pratique à l'usage non-seu-
lement des agriculteurs et des industriels de toutes les classes,
mais même de l'homme du monde qui aime à se rendre compte
des produits divers qu'il a chaque jour sous les yeux ou de
quiconque veut connaître les moyens d'apprécier la va-
leur, de conserver et d'entretenir les meubles, les vêtements
et les ustensiles à son usage. *44.*

MARGUERITE D'ANJOU.

Marguerite d'Anjou est peut-être la femme la plus extraor-
dinaire du 15^e siècle, celle dont la vie a été la plus agitée,
et dont la fortune présente le plus d'étranges vicissitudes. Douée
d'un esprit entreprenant, d'un courage inébranlable, aussi au-
dacieuse que son mari était pusillanime, elle eut tous les ta-
lens du gouvernement et toutes les vertus guerrières. Jetée au
milieu des factions et des guerres civiles, agrie par de longs
malheurs, il lui eût été difficile de se préserver des excès
dont ses adversaires d'ailleurs ne lui donnaient que trop le
funeste exemple.

Fille de ce René d'Anjou, roi de Naples, duc de Lorraine,
comte de Maine, qui avec tous ses titres était sans états, et
qui n'eut pas de quoi donner la plus légère dot à sa fille,
elle épousa Henri VI, roi d'Angleterre. Ce prince avait des
maladies de langueur qui le rendaient pendant des années
entières incapable d'agir et de penser. L'Europe vit dans ce
siècle trois souverains que le dérangement des organes du cer-
veau plongea dans les plus extrêmes malheurs, l'empereur Ven-
ceslas, Charles VI de France, et Henri VI d'Angleterre. Mar-
guerite, profitant de la faiblesse de son époux, voulut gou-
verner, et pour ce faire, elle crut devoir se débarrasser par un
crime du duc de Gloucester, oncle du roi. Cette violence fut
la source de tous les malheurs de Marguerite. Deux partis puis-
sants, celui d'Henri VI, sous la dénomination de *rose-rouge*,
et celui du duc d'York, sous celui de *rose blanche*, désolèrent
l'Angleterre par leurs sanglantes divisions, qui, dit-on, coûtè-
rent la vie à plus d'un million d'hommes et à 80 princes
de la famille royale.

Le plus redoutable ennemi de Marguerite fut le célèbre
comte de Warwick, l'homme de ce temps-là qui avait le
plus de réputation, esprit né pour cette époque de trouble,
pétri d'artifice et plus encore de courage et de fierté, pro-
pre pour une campagne et pour un jour de bataille, fé-
cond en ressources, capable de tout, fait pour donner et
pour ôter le trône à volonté : aussi on l'appela avec raison
le *faiseur de rois*. Il défit à la sanglante journée de North-
ampton la reine Marguerite qui avait elle-même rangé son
armée en bataille et qui combattit à cheval à côté de son
mari. Elle eut la douleur de le voir prendre prisonnier; et
tandis que ce malheureux prince lui tendait les bras, il fallut
qu'elle s'enfuit à toute bride avec son fils, le prince de Galles.

Marguerite vaincue, fugitive, ne perdit pas courage. Elle
parcourut l'Angleterre, excita ses amis, s'en fit de nouveau, et
parvint à réunir une armée de 18,000 hommes avec laquelle
elle revint attaquer le duc d'York qui fut vaincu près de Sandal
et mourut percé de coups : l'un de ses fils fut tué en fuyant.
Ce premier triomphe fut suivi d'un second. Marguerite rencon-
tra Warwick et son armée près de St-Alban, lieu fameux par
plus d'un combat. La reine eut encore le bonheur de vaincre,
et elle goûta le plaisir de voir fuir devant elle ce Warwick
si redoutable, et de rendre à son mari sur le champ de
bataille, sa liberté et son autorité, dont le duc d'York et War-
wick l'avaient dépouillée. Mais elle ne put rentrer dans Lon-
dres. Warwick en resta le maître, et bientôt même il s'avança
contre Marguerite à la tête de 40 mille combattants. Il lui
livra près de Santon, la plus sanglante bataille qui ait dé-
peuplé l'Angleterre. Il y périt, selon les contemporains, plus de
36 mille hommes. Marguerite fut vaincue : elle se sauva en Écosse
avec son mari et son fils. Mais n'y trouvant pas les ressources
nécessaires, elle passa en France pour solliciter l'appui de
Louis XI. Mal accueilli par ce prince, elle ne se rebute pas,
elle emprunte de l'argent; elle emprunte des vaisseaux : elle
obtient enfin 500 hommes; elle se rembarque : mais elle es-
sua une tempête qui sépara son vaisseau de sa petite flotte.
Jetée sur les côtes d'Angleterre, elle parvint à réunir en-
core bon nombre de partisans et tenta de nouveau le sort des
armes. Elle fut encore vaincue malgré tout le courage qu'elle
montra pendant l'action. Le mari fut d'un côté, la femme
et le fils de l'autre sans domestiques, sans secours, exposés
à tous les accidents et à tous les affronts. Henri VI dans
sa fuite tomba entre les mains de ses ennemis; on le con-
duisit à Londres avec ignominie et on l'enferma dans la Tour.
Marguerite, moins malheureuse, se sauva avec son fils en
France, chez René d'Anjou, son père, qui ne pouvait que
la plaindre.

On est étonné qu'une femme, après cette foule de dis-
grâces, ait encore osé tenter la fortune. L'excès de son cou-
rage, lui fit trouver des ressources et des amis; et elle par-
vint encore après tant de revers et de défaites, à réunir
une armée nombreuse. Il n'y avait guère de province en
Angleterre dans laquelle Marguerite n'eût combattu. Les bords
de la Saverne et le parc de Tepksbury furent le champ de
sa dernière bataille; elle commandait ses troupes, menant
de rang en rang le prince de Galles son fils. Le combat fut
opiniâtre, et Édouard VI qui avait usurpé le trône demeura
victorieux.

La reine, dans le désordre de sa défaite, ne voyant point
son fils, et demandant en vain de ses nouvelles, perdit tout
sentiment et toute connaissance; elle resta long-temps éva-
nouie sur un charriot et ne reprit ses sens que pour voir
son fils prisonnier, et son vainqueur devant elle. On sépara la
mère et le fils : elle fut conduite à Londres, dans la Tour,
où était le roi son mari.

Le malheureux prince de Galles après avoir subi les plus
indignes outrages, fut percé de coups par les ducs de Claren-
ce et de Gloucester, frères d'Édouard VI, et quelque temps
après ce même duc de Gloucester, depuis Richard III, qui
avait trempé ses mains dans le sang du fils, alla lui-même
dans la Tour de Londres assassiner le père, (Henri VI). On
laisa vivre Marguerite parce qu'on espérait que les Français
payeraient sa rançon : en effet après quatre ans de capti-
vité, Louis XI racheta cette héroïne 50 mille écus. C'était beau-
coup pour ce prince avare et pour l'époque.

Marguerite d'Anjou, après avoir soutenu dans douze batailles
les droits de son mari et de son fils, mourut la reine, l'épouse
et la mère la plus malheureuse de l'Europe. Ce fut dans une
demeure obscure sur les bords de la Loire, près de Sau-
mur, qu'elle termina une carrière si pleine d'agitation.

On trouve dans un mémoire de M. de Villermé sur la mortalité des prisons de Paris, les deux tableaux suivans; dont le premier constate le terme moyen de cette mortalité depuis 1815 jusqu'à 1818; le second depuis 1819 jusqu'à 1827.

Le premier tableau fait apprécier les différences qui résultent de l'état de santé, de la misère, des souffrances éprouvées avant la détention, et des ressources pécuniaires que possèdent les détenus; le second prouve l'influence des améliorations introduites depuis quelques années dans l'administration des prisons.

Mortalité moyenne annuelle pendant les années 1815, 1816, 1817 et 1818 :

Grande Force. Prévenus de toute sorte de délits; condamnés à une courte détention; prisonniers ayant obtenu de ne point aller à Ste-Pélagie, et qui ont tous de la fortune; la plupart des autres pouvant se procurer des douceurs, la moins mauvaise des prisons d'hommes, 1 sur 40,88.

Madelonnettes, grande Force des femmes. — Peines correctionnelles, détenues pour dettes, filles à la correction paternelle, la moins misérable et la plus propre des prisons de femmes, 1 sur 38,03.

Conciergerie. — Accusés devant la cour d'assises attendant leur jugement, détenus en général très-misérables, 1 sur 32,06.

Petite Force. — Misérables prostituées; 1 sur 26,63.

Ste-Pélagie. — Emprisonnement plus ou moins long, détenus pour dettes, garçons à la correction paternelle, local beaucoup trop petit, 1 sur 24,48.

Bicêtre. — Condamnés à longues peines, aux travaux forcés, presque tous dans le plus grand dénuement, la plus mauvaise des prisons d'hommes, 1 sur 18,75.

Saint-Lazare. — Bicêtre des femmes, mais plus habitable, 1 sur 27,92.

Dépôt de mendicité de Saint-Denis. — Vieillards infirmes, 1 sur 3,97.

Mortalité moyenne générale, 1 sur 42,01.

Et sans y comprendre le dépôt de St-Denis. 23,00.

Mortalité moyenne annuelle depuis 1819 jusqu'à et compris 1827.

Grande Force,	1 sur 57,42	au lieu de 40,88	ci-dessus
Madelonnettes,	45,41	»	38,03
Conciergerie,	70,75	»	32,06
Petite Force,	38,77	»	26,63
Sainte-Pélagie,	48,50	»	24,48
Bicêtre,	26,00	»	18,75
Saint-Lazare,	24,00	»	17,92
Dépôt de St-Denis,	5,64	»	3,97
Mortalité moyenne générale,	45,30	»	42,01
Et sans le dépôt de Saint-Denis,	32,62	»	23,00

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 3 novembre.

Naissances : 6 garçons, 3 filles.

Décès : 1 fille, 2 hommes, 3 femmes, savoir : Joseph Beckoz, âgé de 50 ans, rue Volière, célibataire. — Gilles Gerard, âgé de 32 ans, bouilleur, faubourg Ste-Walburge, célibataire. — Marie Thonard, âgée de 83 ans, rue Lulai-les-Fèves. — Marie-Anne Montini, âgée de 67 ans, rue des Croisiers, veuve de Jean-François Ghaye. — Marie-Catherine Dubois, âgée de 46 ans, journalière, rue au Calvaire, veuve de Denis Paquot.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

LEMOINE-RENDAXHE a l'honneur de prévenir le public, que dimanche et lundi prochain, fête à Beyne, il y aura BAL à son domicile, à la grande salle, à Beyne. 934

COURS DE CALLIGRAPHIE EN 12 LEÇONS,

MARTHO, élève et successeur de M. Raoult Desfresne, rue Souverain-Pont, n° 590, se charge de remplacer l'écriture la plus mauvaise, par une écriture anglaise élégante et correcte. Si une belle écriture, bien nette, bien intelligible, est indispensable, c'est surtout dans la tenue des livres, et c'est là aussi que le genre d'écriture résultant de la méthode de Raoult offre un avantage incontestable. Également versé dans les affaires commerciales, le professeur se charge de donner des leçons de tenue de livres en partie simple et double, par une méthode nouvelle généralement approuvée, laquelle ne demande, ni beaucoup de peine, ni beaucoup de tems, et qui mettrait les élèves à même de remplir tel emploi que ce soit dans une maison de commerce. 718

J. BACHA, marchand d'instrumens, pont du Collège, n° 918, vient de recevoir des harmonica de nouvelle invention de 4 à 16 notes, ainsi que contrebasses avec mécanisme, 4 cordes, petits violoncelles et orgues de cabinet. Il tient aussi un assortiment d'instrumens de musique en tous genres. 719

() Vendredi prochain, 6 courant, vers les 4 heures de relevée, on VENDRA chez P.-H.-J. DUVIVIER, 2 bonnes cuves de brasseur, ainsi qu'une quantité de meubles et effets, argent comptant.

On trouve à VENDRE chez le même un bel assortiment de pincettes, fourgons et palettes anglaises.

PS. On DEMANDE chez le même une SERVANTE.

MAISON de CAMPAGNE à LOUER, jouissant d'une très-belle vue, avec un grand jardin bien arboré, prairie et bosquet, située à XHOVEMONT, quartier l'Ouest, n° 476. S'adresser sous la Petite-Tour, n° 62. 726

Administration des contributions directes, des droits d'entrée, de sortie et des accises.

VENTE PUBLIQUE DE DEUX NACELLES.

Samedi, sept novembre 1829, à dix heures précises du matin, il sera procédé, au bureau d'ordre de la porte d'Amersœur, à la VENTE, argent comptant, de DEUX NACELLES, dont l'une avec banette, et provenant toutes deux de saisies.

Les amateurs pourront les voir avant la vente, au rivage près du pont d'Amersœur. 720

607 VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX.

Les dix et onze décembre 1829, aux deux heures de relevée, il sera VENDU aux enchères publiques, par le ministère de Maître BERTRAND, notaire à Liège, en son étude sise place St-Pierre, à Liège, les IMMEUBLES et RENTES dont la désignation sommaire suit :

Adjudication du 10 décembre.

1er. Lot. — La moitié d'une pièce de terre, contenant 610 perches 329 millièmes, située commune de Hollogne-aux-Pierres, en lieu dit Archeval ou Valire.

2e. Lot. — Une pièce de terre contenant 34 perches 815 millièmes, située en la commune de Fexhe-au-Haut-Clocher, en lieu nommé Fond de Fexhe.

3e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 122 perches 63 millièmes, située commune de Jenelle.

4e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 139 perches 401 millièmes, située au même territoire de Jenelle.

5e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 130 perches 782 millièmes, située au même territoire de Jenelle.

6e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 74 perches 11 centièmes, partie indivise de 130 perches 80 centièmes, située en lieu dit Fond-de Villers, commune de Kemexhe.

7e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 87 perches 188 millièmes, située en lieu dit entre les Deux-Voies, commune de Kemexhe.

8e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 183 perches 96 millièmes, située en lieu dit au Bouhon, commune de Verloux.

9e. Lot. — Une prairie entourée de hayes vives, dite le Cortil Remy, contenant 21 perches 797 millièmes, située commune d'Awans.

10e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 69 perches 754 millièmes, située commune d'Oleye.

11e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 95 perches 92 centièmes, située campagne de Mouhin, territoire de Waremmé.

12e. Lot. — Une prairie, contenant 78 perches 466 millièmes, située commune d'Oleye.

13e. Lot. — Une prairie, arborée et entourée de hayes vives, contenant 53 perches 185 millièmes, située au hameau de Long-champs, commune de Waremmé.

14e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 65 perches 39 centièmes, en lieu dit à la Longue-Voie, anciennement l'Espinette, commune d'Heure-le-Romain.

15e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 65 perches 39 centièmes, située en lieu dit à la Basse-Voie des Treize Journaux, commune de Fexhe-Sluis.

16e. Lot. — Une prairie en partie défrichée, contenant 109 perches, située en lieu dit Large-Ruelle, commune de Villers-St-Siméon.

17e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 39 perches 24 centièmes, située dans la Petite Campagne de Villers-St-Siméon.

18e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 47 perches 96 centièmes, sise en Chainieux, commune de Villers-St-Siméon.

Adjudication du 11 décembre.

19e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 17 perches 43 centièmes, sise commune de Voroux-lez-Liers.

20e. Lot. — Une maison, grange, étables, avec 74 perches 11 centièmes de jardin et prairie, située commune de Hermée.

21e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 32 perches 69 aunes, située au Fond Lovinfosse, commune de Hermée.

22e. Lot. — Une prairie présentement labourée, contenant 73 perches 25 centièmes, sise en lieu dit chemin de Mons, commune de Visé.

23e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 39 perches 235 millièmes, sise à Elst, commune de Melen.

24e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 21 perches 797 millièmes, sise dans la petite campagne d'État, commune de Melen.

25e. Lot. — Une maison bâtie en pierres et briques, avec jardin et prairie y annexés, contenant 54 perches 493 millièmes, situés commune de St-Georges.

26e. Lot. — Une prairie près de la maison susdite, contenant 21 perches 797 millièmes, située commune de St-Georges.

27e. Lot. — Une prairie contenant 18 perches 528 millièmes, sise même commune de St-Georges.

28e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 115 perches 425 millièmes, sise même commune de St-Georges.

29e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 65 perches 827 millièmes, située près de la Tombe de Yernaye, commune de St-Georges.

30e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 40 perches 542 millièmes, sise en lieu dit Boroux, commune de St-Georges.

31e. Lot. — Une rente de 3219 litrons 26 dés épeautre, due par Paschal Lhoest, Thomas Rigo de Hanesse, et Erasme Chretien, de la commune des Awirs.

32e. Lot. — Une rente de 28 florins 72 cents Pays-Bas, due par la commune de St-Georges.

33e. Lot. — Une rente de 8 florins 4 cents Pays-Bas, due par Charles Joseph Bataille, de la commune d'Abolens.

34e. Lot. — Une rente de 238 litrons 51 dés épeautre, et une autre de 5 florins 72 cents des Pays-Bas, due par Martin Lange, de Flémalle-Haute.

Le cahier des charges pour parvenir à la vente, est déposé en l'étude dudit notaire.

Un APPRENTI TYPOGRAPHE sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

Le 10 et le 12 courant, à 2 heures de l'après-midi, Jean-Baptiste LARDINOIS; fera à son domicile, rue derrière le Palais, n° 74, la VENTE de LIVRES précédemment annoncés. Le CATALOGUE se distribue chez l'entrepreneur, et chez Rongior, imprimeur-libraire, Oatre Meuse. — On cherche une maison convenable à un commerce de modes dans une rue fréquentée; et on demande des copistes. S'adresser au même 725

(631) Ventes d'Immeubles libres de charge.

Le 19 novembre courant, à 2 heures de relevée, en l'étude et par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, il sera procédé à la VENTE aux enchères :

1^o D'une MAISON, sise à Liège, faubourg Saint-Gilles, n° 302, avec plusieurs cabinets et jardins, contenant environ 40 perches.

2^o Et d'une autre MAISON, sise à Liège, rue Pied de Vache, derrière le Palais, n° 494, occupée par M. Rasquin et Mlle. Thuriaux. S'adresser audit notaire.

() C'est définitivement le 16 novembre 1829, à deux heures de l'après-midi, que la VENTE de la MAISON, chambre, fournil, et jardin, situés sur la Licourt à Herstal, appartenant par indivis à M. de Resimont, à la Dlle. Nabon, et au sieur Jacob et ses enfans, aura lieu devant M. le juge de paix du quartier du Nord en son bureau rue Neuve à Liège, par le ministère du notaire BOULANGER, pour ce commis; le cahier de charge est déposé au greffe de la justice de paix et chez ledit notaire.

() Deux beaux AUTELS à VENDRE ensemble ou séparément. S'adresser au secrétariat de la commission des Hospices civils, à Liège.

609 A VENDRE ou à LOUER une belle MAISON ayant de vastes caves et magasins, située à Liège, rue de l'Agneau. — S'adresser au notaire DUSART.

622 A VENDRE chez P.-H.-J. DUVIVIER, rue Velbruck, un beau BILLARD avec accessoires, 2 soufflets de marchand tout neufs, ainsi que plusieurs belles hautes garde-robes, entr'autres une très-grande, propre à mettre des harnais.

Le mardi 10 novembre 1829, à 10 heures du matin, le notaire DELIÈGE, VENDRA publiquement au bureau de paix à Fléron, à la requête de M. Leroux, agissant en qualité de curateur à la succession vacante de Nicolas Gérard père.

1^o Une RENTE perpétuelle de 238 litrons 51 dés épeautre, due par Jean Henard ou ses enfans de Chénée.

2^o Une autre RENTE de 6 florins 89 cents, due par Marie Joseph Deronchène épouse Louis Grégoire, demeurant aussi à Chénée. 672

On DESIRE acquérir une PARCELLE de VIGNOBLE ou un petit JARDIN, soit en ville ou au commencement de faubourgs. S'adresser rue du Verd-Bois, n° 329. 664

A LOUER une belle, grande et commode MAISON, avec jardin, remise, écurie, si on le désire. S'adresser derrière St-Jacques, n° 487, depuis 10 heures du matin jusqu'à midi. 540

A LOUER, pour le 1^{er} mai prochain, L'HOTEL DE L'EMPEREUR, rue de Heusy, à VERVIERS. S'adresser au propriétaire, M. J. M. DE JOYE. 914

COMMERCE.

Bourse d'Amsterdam du 2 novembre. — Dette active, 59 9/16. — Idem différée 1 7/16. — Bill de chan 24 1/4. — Sydicat d'amort 100 1/4. — Rente remb. 2 1/2 98 1/4. — Act. Société de com. 87 3/8 0/0. — Russ. Hop. et C^o 102 3/4. — Dito ins. gr. li., 64 9/16. — Dito C., Ham. 96 1/8. — Dito em. à L. 5, 97 1/2. — Prus. à Lon. 00 0/0. — Danois à Londres, 73 3/8. — Ren. fr. 3 0/0, 83 7/16. — Esp. 5 1/2 0/0, 32 1/8. — Dito à Paris, 84 1/16. — Rente Perp. 53 1/4 à 0/0. — Vienne Act. Banq. 4505. — Métall. 99 1/4. — A Rot. 1^{er} I. 0000 à 00. — Dito 2^e I. 400 à 00. — Lot. de Pologne 97 0/0 00 0/0. — Naples Falconet 5, 84 5/8. — Dito Londres 0, 92 1/2.

Bourse d'Anvers du 3 novembre. — Effets publics. — Cours sont fermés comme suit : Act. de la société de commerce des P.-B., 87 0/0. P. — Métalliques, 103 0/0 et — Lots de Rotschild de fl. 400 — Napolitains 84 1/4 3/8 1/4 A. — Idem Anglais 92 1/2 93. — Le Sicile de ducats 1200, 88 0/0 N. — Idem 600, 87 N. — Le Guehard, 78 0/0 00 N. — Rente perpét. Esp. de ptres., 53 3/8 1/2. — Anglo Danois, 72 1/4. — Lots de Pologne, 96 3/4 00 P.

Changes. — L'Amsterdam à vue 114 0/0 perte papier. Le papier sur Paris était peu abondant et recherché à la cote. Le Londres était très demandé et il en est resté fort peu. Les courts jours a été enlevé de fl. 12 22 1/2 à fl. 12 23 1/8, deux mois de fl. 12 15 à fl. 12 16 1/4; il ne s'est pas senti du trois mois, nous l'estimons valoir fl. 12 12 1/2. Hambourg était sans demande, le Francfort à trois mois placé à 35 1/3 1/4, il ne s'est rien fait en valeurs à court jours et à six semaines.

Le nombre de navires venant de la mer, entrés dans le port d'Anvers, pendant le mois d'octobre, est de 37 nationaux, 12 anglais; 10 américains; 6 prussiens; 4 hanovriens; 2 norvégiens; 2 russes; 2 suédois; 2 de hambourgeois; 1 napolitain; 1 danois; 1 lubecois; 1 mecklenbourgeois; 1 napolitain. Total 83 navires dont 3 des Indes-Orientales.

H. LIGNAC, imprim. du Journal, place du Spectacle, à Liège.